



ROCK NATION
Music Agency

Park Rock Contest
2018

Règlement / Version Française

01/04/2018

Conditions d'inscription:

Date limite : 29 juin 2018 à minuit. Après cette date, plus aucune inscription ne sera possible

Les participants au concours devront résider en Belgique.

Le groupe doit être en autoproduction (fonds propres à l'artiste)

Le groupe doit présenter un répertoire original (pas de reprises)

Le style musical sera **résolument Rock** !

Présélections:

Le jury de présélection est composé des associés de Rock Nation Music Agency composé de 5 personnes, de Mr Patrick Danneaux, échevin de la Culture,, et de Giuseppe Salomone représentant le Service Social de la Jeunesse. Ce jury écouterá, en ligne, tous les groupes candidats et déciderá lesquels seront retenus pour la demi-finale.

Les artistes seront jugés selon les critères suivants :

- Attitude et présence scénique
- Cohésion musicale et scénique
- Qualité des compositions musicales
- Arrangements
- Originalité

Demi -finale:

Les groupes sélectionnés seront soumis aux votes des abonnés de la page Facebook "Park Rock Contest" entre le 1er juillet et le 15 juillet 2018.

Les 3 groupes qui auront obtenu le plus de votes (like) joueront leur place en finale le 28 juillet 2018 à la salle polyvalente de Baudour.

Finale:

Le jury de la finale et le public jugera les 3 groupes selon les mêmes critères que les présélections. Le gagnant aura la chance d'ouvrir la 15ème édition du "Park Rock festival" le samedi 18/8/2018 de 13h à 13h30.

Dossier d'inscription:

L'inscription du groupe se fait uniquement en ligne sur la page www.parkrockfestival.be/concours

Pour vous inscrire, vous avez besoin de:

- les coordonnées d'une personne de contact qui sera la personne de référence pendant toute la durée du Concours
- la composition du groupe : nom, prénom, âge des musiciens, instruments joués, adresse mail
- la biographie du groupe
- un visuel du groupe (photo en jpg)



- Une série de liens nous permettant d'en savoir plus sur votre groupe et d'écouter vos morceaux (site web, page Facebook, Soundcloud, Youtube, ...).

Prix :

1er prix : Ouverture sur la grande scène du festival "Park Rock" le samedi 18/8/2018 de 13h à 13h30 et 10 pass 2 jours pour le festival "Park Rock"

2ème prix : 10 pass 2 jours pour le festival "Park Rock"

3ème prix : 5 pass 2 jours pour le festival "Park Rock"

Articles:

Article 1. L'inscription à ce concours implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des artistes.

Article 2. Les participants au concours devront résider en Belgique.

Article 3. Le groupe doit être en autoproduction, c'est-à-dire qu'il ne peut être lié contractuellement à un label, à un éditeur ou à un distributeur.

Article 4. Les artistes doivent interpréter un répertoire original.

Article 5. Rock Nation se donne le droit de disqualifier ou de remplacer un participant qui ne peut pas être contacté, ne réagit pas ou ne se présente pas lorsqu'il est convoqué pour une étape du concours.

Article 6. Durant toute la durée du Concours, chaque participant accepte de léguer ses droits à Rock Nation pour l'exploitation de chansons (pour la diffusion audiovisuelle radio ou internet) et ce dans un but purement promotionnel.

Article 7. Pour le finaliste, il est tenu de respecter les horaires. Il sera présent au moins une heure avant l'ouverture des portes. La durée maximale de sa prestation est de 30 minutes. Les montage et linecheck se feront en 30 minutes précises.

Article 8. Rock Nation mettra à disposition du groupe une sonorisation et un éclairage ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation. Le groupe amènera ses instruments (guitare, basse, clavier, amplifications, pédales d'effets,...) et en est responsable. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes.

Article 9. Les organisateurs sont seuls responsables de la régie du festival. Ils délèguent un responsable qui veillera au bon déroulement des montages-démontages et au respect des horaires. Les décisions de ces personnes s'imposent à tous sans recours possible.

Article 10. Le groupe est tenu de respecter le matériel du festival et des autres participants.

Article 11. Le jury est souverain et les jurés ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes.

